

Sauvons le château d'Esclignac

Le plus vieux château du Gers est en péril, un appel à la solidarité est lancé



Sauvons le château d'Esclignac

Le plus vieux château du Gers est en péril, c'est pour cela que le tocsin de sa chapelle a sonné pendant une heure le 18 mars dernier. Un cri d'alarme qui a retenti sur la commune de Monfort et dont les ondes sonores se sont éparpillées aux quatre coins de la France. Oui, le château d'Esclignac qui supporte le poids de ses mille ans doit absolument être sauvé car il serait extrêmement regrettable de voir ce pan du patrimoine gersois s'effondrer.

Cette ancienne demeure fut habitée jusqu'au XVIII^e siècle par la famille De Preissac puis durant la Restauration et autres faits historiques les propriétaires se succédèrent dont actuellement la SNC Saint-Lary représentée par les frères Bogdanoff. Lesquels depuis décembre 1986 ont réalisés d'importants travaux qu'ils ne peuvent plus assumer et plus particulièrement aujourd'hui la toiture. Celle-ci en tuiles périgourdines représente le plus grand danger quant à l'avenir du château. Il s'agit d'un toit exceptionnel et rarissime en forme de coque de bateau retourné supportant pas moins de 40 tonnes de tuiles. Les traits de Jupiter ayant lâché, la toiture s'est affaissée entraînant des effondrements où l'étanchéité n'est plus assurée. L'urgence est là avec la mise en place en place d'une protection pour la mise hors d'eau.

Appel aux dons

Et pour cela il faut récolter des fonds, ce à quoi s'emploie Cédric Davant-Lannes le président de l'association de sauvegarde du château d'Esclignac lequel en corrélation avec le réseau de châteaux en danger, «Adopte un château », et la Fédération Patrimoine-Environnement, association nationale reconnue d'utilité publique, ont signé une convention avec Dartagnans, la première plateforme de financement participatif dédiée à la préservation du patrimoine culturel.

Aujourd'hui il reste 74 jours pour adresser les dons de 5 € ou plus **(1)** sur www.dartagnans.fr ou en envoyant un chèque (à l'ordre de Patrimoine-Environnement) à l'adresse suivante : Patrimoine-Environnement, Service comptabilité, Projet Château d'Esclignac, 20, rue du Borrégo, 75020 Paris.

(1) Particuliers : une déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Entreprises : une déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant des versements, pris dans la limite de 0,5% du C.A. H.T. de l'entreprise.



Face sud du château.



La charpente en forme de coque de bateau retourné.



Les traits de Jupiter ont cédé.



Face nord du château.



Un pan de toiture effondré.



Cédric Davant-Lannes, président de l'association de sauvegarde du château d'Escignac.